

AFFAIRE N° 8.

PRISE en CHARGE de la somme de 62.895 Rs au budget de 1952 et ver-  
sement de la même somme au COMITE des FETES de ST-DENIS

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 13 Février 1953

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
St Denis le 25 Mars 1953  
Le Secrétaire Général,  
Le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarini*

Mesdames,

Messieurs,

Le Comité des FETES, pour la réception de Monsieur MORICE, Ministre des T.P. en Septembre 1952, a dépensé la somme de 62.895 Rs.

Par avis de crédit n° 426 du 12 Février 1953, la Trésorerie Générale du Département a remboursé cette somme au budget de la Commune.

Je vous demande de voter, par autorisation spéciale, la régularisation de ce compte:

En recette au chapitre XVI	
Recettes extraordinaires .....	62.895 Rs
En dépense au Chapitre XXVIII	
art. 5 : Subvention au Comité des Fêtes de Saint-Denis, qui sera versée à cet orga- nisme .....	62.895 Rs

*Approuvé  
le 26 Mars 1953  
le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit*

Le 1er Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON BOARAU.

La régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.